

# Transport de voyageurs



Transport de voyageurs, transport d'enfants, transport sanitaire... Chaque jour, les professionnels du transport parcourent des centaines de kilomètres. Parce qu'ils transportent la vie et tout ce qui lui est indispensable, Carcept Prev leur assure la meilleure des protections sociales.

**Vous transportez la vie, nous protégeons la vôtre.**

# EN AVANT



**La CFTC aux  
24 h du Mans  
Camions**  
les 10 et 11 octobre 2015



numéro  
**49**



# Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, **AFT-IFTIM** **FORMATION CONTINUE** est devenu **AFTRAL**

+ de services

+ de proximité

+ de résultats



**AFTRAL**   
Apprendre et se former en transport et logistique

Créé il y a 60 ans par les professionnels pour les professionnels, l'AFTRAL propose une offre complète en formation initiale et continue dans le secteur du transport et de la logistique et consacre tous ses moyens à la qualité et au développement de ses formations. L'AFTRAL s'adresse à toutes les personnes qui exercent ou veulent exercer une activité en Transport-Logistique : conducteurs de véhicules poids lourds, d'engins de manutention ou de levage, techniciens supérieurs, cadres ou dirigeants.

Un nouvel espace client pour s'inscrire en ligne :  
**espace-client.aftral.com**

**www.aftral.com**

# Le Mot du Président

## Sommes-nous dans le noir ? Ou les organisations professionnelles refusent-elles de voir le bout du tunnel ?

La question posée n'est pas superflue, car depuis la crise de 2008, les salariés des transports et même de tous horizons ont souffert avec le grand chamboulement social imposé par la crise ou causé par un patronat qui refuse de voir une reprise même si les résultats sont encore fragiles.

Il est peut-être plus facile d'utiliser la doctrine de l'austérité ou de la récession que d'avoir une décision courageuse en ouvrant les yeux et en remettant la négociation sociale au centre de l'entreprise.

Un déblocage de la négociation permettra aux salariés de retrouver une bouffée d'air frais en terme de reconnaissance de leur travail et redonnera le moral aux ménages pour pouvoir consommer.

Les militants CFTC des transports devront aux différentes tables de négociation prévues dans les prochains mois, intensifier leur mobilisation pour obtenir des augmentations salariales décentes et dénoncer l'impact de la compression insensée et imposée par le refus de voir une reprise économique. Notre rôle, votre rôle, est de reprendre la main du dialogue social et de faire stopper l'instrumentalisation de la crise économique.

Changer le quotidien en reprenant la main sur son avenir. Ceci ne doit pas rester un concept ou une idéologie mais devenir notre force.

**Osons**, travaillons dur pour effacer ce passif et sortir les salariés de cette situation périlleuse, par la négociation des "petits pas"...

**Malgré tous les problèmes de trésorerie qui pèsent sur votre vie de famille avec les vacances qui pointent à l'horizon et le soleil qui se dévoile petit à petit, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne pause estivale et surtout de bien profiter d'un moment en famille ou entre amis.**



Thierry DOUINE  
Président Fédéral

### S O M M A I R E

Le Mot du Président .....	3
<b>La Parole aux Secteurs</b>	
Terrestre .....	4-5-6
Ferroviaire .....	7
<b>Des équipes sociales à votre écoute</b> .....	8-9
<b>L'impacts des nouvelles lois sur les missions de l'Expert-comptable du CE</b> .....	10
<b>La Parole aux Secteurs</b>	
Formation .....	11
Aérien .....	12
Services aux Transports .....	13
Transports Publics et ferroviaire .....	14-15

«EN AVANT» N° 49 : Juin 2014  
Magazine d'informations de la Fédération Générale CFTC des Transports  
9, rue de la Pierre Levée - 75011 PARIS - Tél. : 01 42 62 44 44  
CPPAP : N° 0918 S 06438 - ISSN : 1634-2887 - Routage 206

Directeur de la publication : Thierry DOUINE  
Rédacteur en Chef : Philippe GAUTIER - Publicité : FEGETRAPUB

Ont participé à la rédaction de ce numéro :  
T. DOUINE - M. DUMONT - P. GOUMENT - G. CADART - N. PEYROT - P. MONNIER  
P. GONÇALVÈS - D. VASSEUR - C. JULLIEN - J.P. CATANZARO - H. MATTER - C. JAUD - A. RUDE  
ainsi que toute l'Equipe Fédérale

Photos : CFTC - Mise en page et coordination : Ph. GAUTIER  
Conception et Réalisation : Imago - Impression : Imprimerie Centrale de lens

## TERRESTRE

### La marche en avant des Ambulanciers

**Depuis deux ans une réflexion s'est faite jour sur la nécessité de réformer l'accord cadre de Mai 2010. Depuis le début de l'année 2015 les discussions ont avancé et acte a été pris de construire un nouvel accord ambulancier.**

**PROLOGUE :** pendant ces deux dernières années l'ensemble des organisations syndicales de salariés et des fédérations d'employeurs font le constat, affligeant, que rien ne bouge dans la profession, ni au niveau économique et encore moins au niveau social.

Pire encore, la situation se dégrade, aucune augmentation salariale depuis deux ans, un turn-over très important malgré des embauches en progression, des revenus nets d'exploitation d'entreprise très bas et une foudroyante de mono-entreprises montant «leurs petites entreprises qui ne connaissent pas la crise !».

Revenu à la négociation paritaire du transport sanitaire, à la demande de la fédération, je ne peux que constater que très peu de choses ont changé.

Sauf, le fait qu'une majorité se dégage pour travailler sur un texte permettant la mise en place d'un nouveau modèle social et économique pour les salariés et les entreprises.

#### Quatre piliers sont avancés :

##### 1. Rémunération

(augmentation générale de la rémunération des personnels et rétablissement d'un écart hiérarchique entre les ambulanciers A et B)

##### 2. Temps de travail

(abolition des équivalences)

##### 3. Protection sociale

(mise en place d'une mutuelle IPRIAC)

##### 4. Formation

(formation obligatoire et formation continue)

**EPILOGUE :** début d'année 2015 les négociations reprennent, et à notre étonnement, la partie patronale se divise et propose deux textes conventionnels.

La **CNSA** fait une proposition de texte «hybride» entre l'accord cadre existant et les règles normatives du code du travail.

**Ex :** abolition des permanences de jour avec mise en place de deux heures de coupure et pause par jour. Conservation des permanences de nuit / dimanche et jour férié. Une augmentation de 2% pour l'année 2015.

La **FNTS, FNAA, FNAP** et **OTRE** proposent une approche foncièrement différente basée sur une prise en compte du temps de travail à 100% jour comme nuit/dimanche et jour fériés. Le décompte des temps de pause et coupure, avec un temps maximum de 2 heures sur une journée travaillée. Une augmentation de 2% par an sur un tableau de 3 ans (soit 6% en trois ans).

D'ouvrir immédiatement après la conclusion des deux premières phases, rémunération et temps de travail, une négociation sur la protection sociale et sur la formation professionnelle.

L'ensemble des OS a fait des amendements sur les deux textes patronaux en proposition. Seul la **CFDT** s'est prononcée pour le texte de la **CNSA**, le jugeant plus conforme à l'accord cadre.

La **CFTC, CGT, FO** et **CGC** ont retenu, comme base de négociation la proposition de la **FNTS, FNAA, FNAP** et **OTRE**. Afin d'être constructif et surtout de ne pas faire courir la négociation, nous avons décidé de nous réunir pour rédiger un texte commun reprenant les thèmes d'accord à proposer aux organisations patronales.

D'ores et déjà dans un texte de plus de vingt pages, la **CFTC** a proposé de ne pas avoir plus d'une heure ½ de coupure et pause par jour travaillé. La mise en place d'un temps de travail maximum et minimum par jour.

Une augmentation de 3% par an sur trois ans. Et la conclusion à terme d'un accord abolissant l'accord cadre. Enfin l'engagement d'ouverture des deux autres négociations, protection sociale et formation à la suite de la négociation salaire et temps de travail.



**Dès que cette négociation aura avancé, vous serez tenus au courant.**

**Maxime DUMONT**  
Secrétaire Fédéral FGT-CFTC  
Responsable de la négociation sanitaire

### Norbert DENTRESSANGLE / XPO Logistics

**Le groupe Norbert DENTRESSANGLE la fin d'une marque.**

Le groupe Norbert DENTRESSANGLE a été racheté par XPO Logistics, un groupe américain. Fin avril, à la surprise générale, le groupe Norbert DENTRESSANGLE annonce que **Monsieur DENTRESSANGLE** a vendu le groupe pour 3,6 milliards de dollars. Le Comité de groupe a été informé et consulté sur l'OPA et la majorité

des organisations syndicales ont donné un avis défavorable mais pour la CFTC GND, nous avons pris la position de ne pas émettre d'avis sur l'OPA. Pourquoi ?

#### Pour la CFTC GND les points positifs :

XPO Logistics n'est pas implanté sur le territoire européen et français.

Une complémentarité des activités au niveau mondial.

L'engagement du maintien des contrats de travail à temps plein sur 18 mois.

Le maintien du Président du directoire dans ses fonctions et qui intègre le staff de la haute direction XPO Logistics.

La confiance des marchés boursiers



#### Pour la CFTC GND, les points d'inquiétudes :

Le changement de ligne politique financière passant de l'actionnariat familial vers les marchés financiers avec un modèle de croissance démesuré s'appuyant sur une logique de création de valeur pour l'actionnaire.

Le financement permanent de l'acquisition n'est pas trouvé à ce jour donc une solidité financière incertaine.

Les futures conséquences de changement d'entité juridique sans détail qui entraîneront des impacts organisationnels et sociaux importants.

Un repreneur qui demandera des résultats rapides, quelles vont être les conséquences sur l'organisationnel et le structurel du Groupe ? Et par conséquent sur l'emploi au delà des 18 mois...

Pas de vision à long terme avec un business plan non finalisé

Faire rentrer le groupe dans le monde dans un environnement économique plus instable et plus risqué.

**Les demandes d'engagement faites par les membres du Comité de groupe sans réponse à ce jour.**

**Nicolas PEYROT et Patrick MONNIER**

## Norbert DENTRESSANGLE : Un procès "GROS comme un camion"

**Le tribunal Correctionnel de Valence a annulé une "énorme" partie de la procédure.**

L'affaire DENTRESSANGLE a été réouverte le 5 mai 2015 à 13h30 par la présidente du tribunal qui a reçu les arguments en nullité des actes de procédures liés aux perquisitions et auditions qui ont eu lieu dans le groupe DENTRESSANGLE.

La justice renvoie les parties à une nouvelle audience au fond du 7 au 11 mars 2016. Ce faisant la procédure n'est pas éteinte, seulement une partie de ses constituantes est annulée.

La FGT CFTC espère que le Parquet fera appel, sinon cette décision ouvrirait les portes à de nombreuses nullités de procédures pour de nombreuses affaires et cas similaires, notamment en matière pénale, ce qui est aux yeux de la FGT CFTC une aberration.

Reste que si par mésaventure les arguties juridiques du groupe finissaient par obtenir validation, il aurait été bon de les appliquer aux salariés, qui eux n'ont pu bénéficier de moyens et qualité juridique de haut niveau.

**N'était-ce pas une manière de les faire disparaître des tablettes des effectifs ?**

Nous craignons que demain, le "logiciel" de XPO Logistics ne soit pas prêt de changer de méthode.

La FGT CFTC a pris acte de cette décision de justice, qui n'est en l'occurrence qu'une péripétie dans cette longue procédure, qui devrait par ailleurs rebondir, car on imagine sans peine que si les éléments de procédures sont annulés, pour au-moins en partie, le parquet a le temps et l'opportunité de relancer l'enquête, non pas à zéro, mais à partir des éléments reçus et recevables.

En conséquence la FGT CFTC considère que du temps a été gagné, mais la partie n'est pas finie.

**Reste que le groupe Norbert DENTRESSANGLE en tant que tel aura alors disparu et les accusés aussi peut-être ?**

La FGT CFTC pense que la justice est faillible, parfois injuste et souvent imprévisible. La FGT CFTC continuera à avoir un regard intransigent dans cette affaire pour défendre les actes subis par les salariés du groupe.



**Pascal GOUMENT**

## Les salariés STEF en colère

Merci à Jean-Luc FAYET (coordonnateur) et à toute l'équipe des délégués syndicaux et de ses militants CFTC d'avoir été présents massivement à la manifestation Boulevard Malesherbes au mois d'avril pour les revendications concernant les négociations sur les rémunérations. On se félicite de la position de la CFTC qui a refusé de signer une prime exceptionnelle pour le Secteur Transport alors que les copains du Secteur Logistique n'en bénéficient pas.



**Les valeurs de la CFTC nous permettront d'avancer ensemble. Continuons, et «En Avant les copains !».**

**Guillaume CADART**  
Membre du Bureau Fédéral CFTC

## Europe Communiqué de presse de l'ETF \*

**LA COMMISSION EUROPÉENNE SACRIFIE DES RÈGLES SOCIALES COMMUNAUTAIRES SUR L'AUTEL DE LA LIBRE CIRCULATION DES BIENS ET DES SERVICES**

*Le 19 mai 2015, la Commission européenne (CE) a décidé d'engager une procédure d'infraction à l'encontre de l'Allemagne concernant l'application de sa loi sur le salaire minimum au secteur des transports. Le communiqué de presse de la CE à ce sujet indique que l'institution européenne est prête à abandonner certaines règles communautaires - c'est-à-dire la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs - au bénéfice de la libre circulation des marchandises et de la libre presta-*

*tion des services. La Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) s'étonne que, d'après le communiqué de la commission, le salaire minimum en Allemagne ne devrait pas s'appliquer à "certaines opérations de transport international".*

L'ETF rappelle que les conditions salariales et de travail en vigueur dans les États membres où s'effectuent des opérations de transport, quelle qu'en soit la nature - transport intérieur, international, transfrontalier, cabotage - s'appliquent dès que et aussi longtemps que les conditions de la directive 96/71/CE (détachement de travailleurs) et le règlement (CE) No 593/2008 (règlement Rome I) sont remplies.

La "libre circulation des marchandises et des services" ne justifie pas que l'on viole ces deux instruments de la législation européenne qui ont le pouvoir de contrecarrer le dumping social dans le secteur des transports.

En tant que "gardienne des traités", comme la CE se définit à juste titre dans le communiqué de presse, elle doit faire appliquer toutes les règles communautaires et ne peut pas choisir à sa discrétion quelles règles elle souhaite appliquer ou non.

La directive sur le détachement des travailleurs, son règlement d'application (directive 2014/67/UE) et le règlement Rome I ont été adoptés pour assurer que dans un marché intérieur caractérisé par des disparités de revenus, les entreprises pratiquent une concurrence équitable, sans essayer de tirer profit de ces disparités, ce qui déstabiliserait les marchés nationaux du travail et les économies nationales.



Donc, indépendamment de sa nationalité, chaque travailleur doit bénéficier des conditions salariales et de travail de l'État membre dans lequel il exerce ses activités, tant qu'il travaille dans ou au départ de cet État membre particulier.

En ce qui concerne la proportionnalité des sanctions et des mesures d'application adoptées par l'Allemagne, l'ETF souligne que cette proportionnalité doit être considérée en fonction de l'ampleur de la fraude à l'emploi et des pratiques sociales illégales dans le secteur :

recrutement massif de personnel détaché via des sociétés boîtes aux lettres, soustraction systématique aux obligations de la sécurité sociale par les entreprises de transport, discrimination en termes de salaires et de conditions de travail basée sur la nationalité du travailleur détaché, etc.

Pour la FGT CFTC, notre inquiétude sur la loi Macron pour appliquer la directive détachement aux conducteurs étrangers travaillant sur le territoire français se confirme lorsqu'on constate la décision de Commission Européenne qui a annulé l'application du minimum applicable en Allemagne.

**Le Dumping social avec de telles décisions va continuer à s'accroître. Le combat sur cette thématique est loin d'être terminé...**

*\* la FGT CFTC est adhérente à ETF*

## Mise en place d'un Comité National Fédéral.

**Dans l'optique d'optimiser les relations entre la fédération et ses syndicats, le conseil fédéral a décidé de réunir au moins un fois par an, tous les responsables Président et Secrétaire généraux. L'objectif est de faire un état des lieux des fonctionnements de nos structures, d'échanges sur les bonnes pratiques. Le premier Comité se tiendra les 21 et 22 octobre à Montreuil.**

## Syndicat des Transports de la Région Ile-de-France (STRIF)

Le Président **Michel CAILLAUD**  
le Secrétaire Général **Richard NJIKE**

Convient les adhérents du STRIF à l'assemblée générale de mi-mandat

**Le 07 octobre 2015**

**De 9 heures à 13 heures**

**à la maison des Syndicats,  
rue des archives 94 CRETEIL**

**CONTACT / Michel CAILLAUD : 06 07 44 00 05**

## ÉLECTIONS

### TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

**CAT 29,36 %** - 1250 salariés - 2<sup>ème</sup> organisation syndicale du groupe grâce à un excellent travail de **Eric BADIN, Eliane VILLAIN** et **Morgane LE MOING**.

**Transports Legendre 60%** - 350 salariés première élection pour la CFTC, bon courage à **Julio GUESDES**

**LUMINO transports 45** salariés tous les sièges CFTC, bon travail de **Corinne BRAAS** et **Jean-Pierre BOISNEAU** du syndicat pays de la Loire.

**Bon courage et bienvenue aux nouveaux élus CFTC.**

**CALBERSON Val de Marne 30%** - 80 salariés

**Chalavan et Duc Chilly Mazarin 37,50%**

**Chalavan et Duc Lyon 45%** bon travail de **Salah KEBBOUCHE DSC** qui conforte la position CFTC.

**Bon courage à toute l'équipe.**

**Transports CONTIGNON**

52 Saint-Dizier - 25 salariés.

**Bienvenue aux nouveaux élus.**

### ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE

**"SOFRICA"** qui comprend 278 salariés - 300 salariés sur plusieurs établissements.

**Félicitations à Philippe CALLEAU pour son sérieux et sa régularité.**

### ACTIVITÉS DU DÉCHET

**SITA Grand Ouest et Sita Sud 39 %**

### AMBULANCIERS

**Ambulances du Lauragais**

100% des voix, deux élus CFTC

**Julie ICHE et Pascale FAUGHART**

### TAXI

**OEFT Taxi 100%** 150 salariés sur IDF suivis par **Richard Nijke**.

### TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

**Courrier Rhodanien Aubenas**  
Keolis Montélimar

**Transdev Grand Est 16,90%** 1250 salariés bon travail des équipes Transdev et du soutien des structures alsaciennes, Meuse.

**DS Transdev Grand Est**

Territoire Meuse Moselle : **Marianne HILAIRE**

**DS Transdev Grand Est**

Territoire Alsace : **Smail Abid**

**Coordinateur Transdev Grand Est : Smail Abid**

**Transports Cordier 79 %** - 180 salariés l'équipe de **Corinne Braas**, déléguée syndicale avec son équipe confirme ses bons résultats à son second mandat, **bon courage pour les quatre années à venir.**



## La FGT CFTC et six de ses syndicats participent au 24 h du Mans Camions.

La FGT CFTC, les syndicats des transports Pays de la Loire, Rhône alpes, Normandie, Pas de calais, Loomis, Norbert Dentressangle animeront un stand au 24 h du Mans Camions, les 10 et 11 octobre 2015.

L'objectif est faire connaître notre fédération lors de cet événement qui accueille 51 000 personnes dans le week-end.

**Les adhérents et militants CFTC seront les bienvenus au stand.**

**Pour accéder au site : [www.cftc.transports.fr](http://www.cftc.transports.fr)**



## FERROVIAIRE

### Convention Collective Nationale Ferroviaire

Après l'accord de méthode qui installait la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) chargée de négocier la future Convention Collective Nationale (CCN) du Ferroviaire, La CFTC a signé le 23 avril, avec 2 autres organisations syndicales, l'accord qui en fixe le champ d'application.

#### Accord de branche relatif au champ d'application de la Convention collective nationale de la branche ferroviaire

Le présent accord a pour objet de définir le champ d'application de la Convention collective nationale de la branche ferroviaire. Il constituera l'article 1<sup>er</sup> de la convention collective nationale de la branche ferroviaire.

##### Article 1 : Champ d'application de la Convention collective nationale de la branche ferroviaire

La présente convention collective de branche est conclue en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

La présente convention collective, intitulée convention collective nationale de la branche ferroviaire, et ses annexes, déterminent les conditions générales de travail et d'emploi des salariés des entreprises ayant pour activité principale :

- le transport ferroviaire<sup>1</sup> de marchandises et/ou de voyageurs, titulaires d'un certificat de sécurité ou d'une attestation de sécurité délivrés en application de l'article L. 2221-1 du Code des transports ;
- la gestion, l'exploitation ou la maintenance sous exploitation des lignes et installations fixes d'infrastructures ferroviaires, lorsque ces entreprises sont titulaires d'un agrément de sécurité ou d'une attestation de sécurité délivrés en application de l'article L. 2221-1 du Code des transports ;
- la maintenance, hors réparation, des matériels ferroviaires roulants ;
- l'exercice des tâches et des fonctions de sécurité ferroviaire telles que définies réglementairement ;

et des salariés des établissements pour lesquels la loi le prévoit.

Le champ d'application géographique de la présente convention collective est le territoire métropolitain et la Corse ainsi que les départements et les collectivités d'outre-mer.

Les parties signataires conviennent de demander au Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social l'extension du présent article.

##### Article 2 : Date d'effet

Le présent accord entre en vigueur à compter de la publication au Journal officiel de son arrêté d'extension.

##### Article 3 : Publicité et dépôt

Le présent accord fera l'objet d'un dépôt à la Direction Générale du Travail et au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes de Paris et d'une demande d'extension dans les conditions fixées par les articles D. 2231-2 et L. 2261-15 et suivants du Code du travail.

<sup>1</sup> Par réalisation de la traction ferroviaire, seule ou dans le cadre de l'assemblage de moyens en vue d'effectuer un transport ferroviaire.

Dès l'origine la CFTC a défendu sa vision légaliste du champ conventionnel en insistant sur la priorité qu'elle mettait à ce que toutes les Cheminotes et tous les Cheminots des différentes composantes de la SNCF soient couverts par la future CCN.

Il y avait urgence à conclure au motif que la fédération patronale de la métallurgie a entamé une restructuration qui inclut une renégociation de leur champ conventionnel.

Le risque était grand que ce nouveau champ reprenne les Cheminotes et Cheminots du Matériel.

CGC, FO et SUD Rail ont fait valoir leur droit d'opposition à cet accord ; mais sans succès car ne représentant pas, à eux trois, au moins 50% des salariés de la branche.

Nordine AZOUZ, Alain DEBRAULT, Jean-Baptiste LENFANT,  
A mihn LU, Philippe GONÇALVÈS  
Membres de l'équipe de négociation

## ÉLECTIONS



### H. REINIER Nettoyage Ferroviaire

Société opérant sur les trains de la Gare du Nord et du LANDY

Félicitations à l'équipe nouvellement créée qui réalise, lors des élections du 04 mai, **24,75%** et devient la 1<sup>ère</sup> organisation du collège Maîtrise et Cadres

#### Délégués du Personnel

##### 2<sup>ème</sup> COLLEGE

Hady DIAWARA : Titulaire - Anthonopillai THIPISIOUS : Suppléant

##### 1<sup>er</sup> COLLEGE

Assa DOUCOURE : Titulaire - Sadio SOW : Suppléante

#### Comité d'Entreprise

##### 2<sup>ème</sup> COLLEGE

Mohamed SALHI : Titulaire - Issam HALIM : Suppléant

##### 1<sup>er</sup> COLLEGE

Kassoum SACKO : Titulaire - Modi DIAWARA : Suppléant

## Elections professionnelles à la SNCF Appel à Candidatures

**Dans le cadre de la restructuration de la SNCF menée depuis janvier, tous les instances de représentation du personnel seront renouvelées à la mi-novembre : Conseils de surveillance de SNCF, Conseils d'Administration de SNCF Réseau et SNCF Mobilité, Comités d'établissement et Délégations du Personnel.**

**Les listes présentées par la CFTC Cheminots secteur ferroviaire de la FGT sont ouvertes,**

**signalez votre volonté d'y figurer sur**

**[cftcsnfc.elections@gmail.com](mailto:cftcsnfc.elections@gmail.com)**



Philippe GONÇALVÈS  
Coordinateur du Secteur Ferroviaire  
06 10 45 79 80

# LES ÉQUIPES SOCIALES CARCEPT VOUS ÉCOUTENT, VOUS CONSEILLEN ET VOUS ORIENTENT À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE

**L'action sociale CARCEPT développe des services pour vous aider au quotidien ainsi qu'en cas de difficulté ponctuelle.**

**Les équipes sociales sont à votre écoute et vous apportent un accompagnement personnalisé grâce à :**

- **Une écoute attentive ;**
- **Des conseils sur les démarches à mener ;**
- **Des recommandations de partenaires ;**
- **Une mise en relation avec des prestataires de soutien à domicile ;**
- **En cas de besoin, un accompagnement social et des aides financières.**

## FAIRE FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

Vous faites face à une difficulté financière ponctuelle ? La CARCEPT, votre institution de retraite complémentaire membre de KLESIA, peut vous aider dans le cadre d'un accompagnement global : écoute, conseil, accompagnement social et mise en œuvre de solutions.

Une aide financière ponctuelle peut être envisagée après étude approfondie de votre situation, sur présentation de justificatifs. Cette aide individuelle a pour objectif de répondre au déséquilibre budgétaire auquel vous êtes confrontés. La CARCEPT, si nécessaire, vous propose un accompagnement à la gestion budgétaire.

L'action sociale vous accompagne également dans les moments les plus difficiles avec des séjours « Accompagnement du deuil ». Des spécialistes vous informent sur les droits et aides existants, sur les étapes du deuil en vous apportant des clés pour les surmonter, vous renseignent enfin sur les lieux d'écoute et de soutien qui existent autour de chez vous.





## ACCOMPAGNER LES AIDANTS

Vous accompagnez peut-être au quotidien un proche dépendant du fait de l'âge, d'un Handicap ou d'une maladie ? L'action sociale CARCEPT peut vous aider à trouver des solutions, voire contribuer à leur financement. L'action sociale peut vous informer sur les possibilités de répit, avec l'organisation d'une solution de garde à domicile pour quelques heures ou encore l'organisation de séjours de détente pour vous-mêmes et votre proche. Votre Institution de Retraite, la CARCEPT, peut contribuer au financement de ces solutions sous forme de Cesu (Chèque emploi service universel) ou d'allocation financière. Il existe d'autres solutions pour prévenir l'épuisement des « aidants » : des dispositifs de loisirs, lieux de parole, des conférences d'information. Enfin, si nécessaire, la CARCEPT vous aide à rechercher des solutions d'hébergement en établissement de retraite...

## AIDER AU RETOUR À L'EMPLOI

L'IPRIAC, régime de prévoyance de l'inaptitude à la conduite, propose à ses bénéficiaires un accompagnement personnalisé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet professionnel. Cet accompagnement a pour finalité de permettre aux salariés, en arrêt maladie depuis plus de 2 mois ou en inaptitude, de développer leurs capacités à agir de manière autonome et de mieux affronter le marché du travail dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Il est proposé aujourd'hui, dans un cadre expérimental, aux entreprises d'Île-de-France et régions limitrophes, en partenariat avec l'Espace Emploi KLESIA.

## ESPACE EMPLOI KLESIA

L'espace Emploi KLESIA – dont la CARCEPT est membre – est un lieu de ressources pour les personnes en recherche d'emploi.

Ouvert aux ex-cotisants de la CARCEPT et à leurs conjoints et enfants en recherche d'emploi, l'espace Emploi propose un accompagnement personnalisé.

Des consultants vous accompagnent dans vos démarches :

- › ateliers sur la reprise de confiance en soi ;
- › construction d'un projet professionnel et technique de recherche d'emploi ;
- › préparation des entretiens...

Un parcours personnalisé vous est proposé en complément des dispositifs de Pôle Emploi.

## S'ENGAGER SUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

La Fondation Carcept Prev porte et développe un programme ambitieux de prévention santé et d'innovation sociale au bénéfice des salariés et retraités du transport.

Ce programme s'articule autour de 3 axes :

- › Prévention, santé, recherche : Le Village prévention santé KLESIA et le partenariat avec l'ICM (Institut du Cerveau et de la Moelle épinière) ;
- › Inaptitude et insertion professionnelle : partenariat avec Comete Fair qui propose des bilans médico-psychologiques aux salariés du transport victime d'un accident pour favoriser le retour à une vie sociale et professionnelle ;
- › Mobilité et autonomie : participation à des colloques et réflexions sur la mobilité de demain.

**Thierry DOUINE**



**carcept prev**

**GROUPE KLESIA**

# L'impact des nouvelles lois sur les missions de l'Expert-comptable du CE



**Patrick Laurent :** *Monsieur El Makhzoumi vous êtes expert-comptable responsable du cabinet CETERIS Expertise Comptable, spécialisé dans l'accompagnement des Comités d'Entreprise, pourquoi ce positionnement ?*

**Amine El Makhzoumi :** depuis leur création il y a 70 ans le rôle des Comités d'Entreprises n'a cessé d'évoluer, des lois Auroux à la loi sur la formation professionnelle en passant par la loi sur la sécurisation de l'emploi de juin 2013 les élus du CE sont devenus des acteurs incontournables de la vie des entreprises, avec des prérogatives économiques et sociales qu'ils ne peuvent assumer, faute de temps et d'expertise, sans s'entourer de professionnels.

**CETERIS EXPERTISE** est né de la volonté d'experts comptables et consultants multidisciplinaires, tous professionnels du conseil aux CE déterminés à faire valoir le point de vue des salariés.

**P L :** *vous parlez de la loi sur la sécurisation de l'emploi (LSE), quelles sont les nouveautés introduites par cette loi pour les représentants du personnel ?*

**A E M :** je ne sais pas s'il faut l'appeler Loi sur la sécurisation de l'emploi ou Loi sur la sécurisation de l'employeur, mais force est de constater, que depuis le début de la crise économique, le législateur cherche avant tout à introduire de nouveaux outils de flexibilité pour les entreprises. La LSE apporte quelques avancées pour les salariés et leurs représentants mais nous ne voyons pas d'effets concrets sur le terrain.

En contrepartie de la modification en profondeur des conditions de déroulement des procédures de restructuration, je vous laisse imaginer dans quel sens, et des modalités d'information consultation, la loi a mis en place une Base de Données Unique en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques et ses conséquences sur l'activité et l'emploi, le CE peut faire appel à un expert-comptable pris en charge par l'employeur dans le cadre de cette consultation.

**P L :** *vous semblez critique sur la LSE*

**A E M :** sur le volet dialogue social oui, mettre en place une base de données économiques et sociales n'est pas aisé, la maintenir et la faire évoluer encore moins. Il ne faut pas crier avant d'avoir mal, mais je crains que la phrase «**vous pouvez consulter la base de données unique**» ne devienne la réponse systématique des présidents de CE.

Encore une fois je me focalise sur le dialogue social, il est évident que la généralisation de la complémentaire santé, à partir du 1er janvier 2016, introduite par la LSE est une avancée pour les salariés.

**P L :** *vous n'irez pas jusqu'à dire que la LSE est une reculade ?*

**A E M :** par rapport aux possibilités dont bénéficiaient les représentants du personnel non, il était quand même question de revenir sur la loi Auroux, heureusement il n'en est rien.

Je rappelle que dans le cadre de la loi Auroux les CE peuvent faire appel à un expert-comptable à la charge de l'employeur pour :

- L'examen des comptes annuels de leur entreprise ;
- Apporter des réponses à des faits préoccupants dans le cadre d'un droit d'alerte ;
- Une analyse critique des plans de sauvegarde de l'emploi ;
- Analyser les opérations de fusion concentration et leurs impacts sur l'emploi.

**P L :** *revenons à la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie Sociale de mars 2014, a-t-elle un impact sur les CE ?*

**A E M :** tout à fait, cette loi dont le décret d'application est apparu le 27 mars 2015 vient renforcer la transparence financière des CE, Le trésorier pilier de la gestion des budgets du CE a enfin une réalité juridique il devient obligatoirement désigné parmi les élus titulaires.

On distingue désormais trois catégories de CE :

- les petits CE dont les budgets ne dépassent pas 153 000 € doivent mettre en place une comptabilité ultra simplifiée.
- Les moyens CE qui ne dépassent pas deux des trois seuils suivants (3,1 M€ de ressources, 1,5 M€ total bilan et 50 salariés) doivent mettre en place une comptabilité simplifiée et faire appel à un expert-comptable pour la présentation des comptes, le coût de la mission est pris en charge sur le budget de fonctionnement.
- Les grands CE qui dépassent deux des trois seuils sus cités doivent mettre en place une comptabilité normale et certifier leurs comptes par commissaire aux comptes.

Paris : 25, rue d'Alègre - 94400 Vitry-sur-Seine  
Nantes : 11, promenade Europa - 44200 Nantes  
Tél. : 01 80 91 98 42 - Fax : 01 80 91 98 43  
Mail : [contact@ceteris.fr](mailto:contact@ceteris.fr)

## FORMATION

### FORMATIONS SYNDICALES DU DEUXIEME SEMESTRE 2015

#### FORMATIONS DS/RSS

**DU 28 au 30 SEPTEMBRE** (en région parisienne)  
**DU 14 au 16 DECEMBRE \***

##### Objectifs de la Formation :

- Connaître le rôle du DS et du RSS dans son entreprise et au sein des structures CFTC
- Trouver les ressources et les moyens adéquats pour mener à bien ses missions syndicales et affirmer son positionnement
- Analyser les contextes et adapter son action syndicale en fonction des différents interlocuteurs en présence

#### INITIATION AU DROIT DU TRAVAIL

**DU 05 au 07 OCTOBRE \***

##### Objectifs de la Formation :

- Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques nécessaires à la résolution d'une problématique juridique, en particulier le Code du travail.
- Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail.

#### CE/DP

(prioritairement pour les élus CE titulaires)

**DU 12 au 16 OCTOBRE** (en Ardèche)

##### Objectifs de la Formation :

- Connaître les missions des membres du CE
- Maîtriser les moyens d'action utiles à l'exercice de leurs missions et savoir les utiliser
- Connaître les missions des délégués du personnel
- Identifier les moyens d'action utiles à l'exercice de leurs missions et savoir les utiliser.

#### FORMATIONS CHSCT

(prioritairement pour les élus CHSCT)

**DU 07 au 11 DECEMBRE \***

**DU 26 au 30 OCTOBRE \***

**DU 23 au 27 NOVEMBRE \***

##### Objectifs de la Formation :

- Connaître le fonctionnement d'un CHSCT au sein d'une entreprise
- Comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise
- Connaître les outils et méthodes de prévention

#### RESPONSABLES DE SYNDICATS

**DU 01 au 03 DECEMBRE \***

##### Objectifs de la Formation :

- Connaître les missions d'un syndicat et les rôles de ses dirigeants
- Gérer et développer le syndicat en particulier en gagnant les élections professionnelles
- Animer une équipe pour mettre en œuvre le projet du syndicat

*\*lieux à déterminer*

#### POUR VOUS INSCRIRE A NOS FORMATIONS : ALLEZ SUR LE SITE :

<http://www.fgtcftcformation.fr/>

**DANS LA MESURE DU POSSIBLE  
ESSAYEZ DE VOUS INSCRIRE  
AU MINIMUM 45 JOURS  
AVANT LE DEBUT DU STAGE**

**Si les élections  
dans votre entreprise  
ont lieu d'ici  
au 31/12/2016,  
les résultats compteront  
pour le prochain calcul  
de la représentativité  
au niveau national.**

**Nous sommes  
à votre disposition  
pour mettre en place  
des formations spécifiques,  
n'hésitez pas  
à nous contacter.**

**Denis VASSEUR**  
Responsable Formation / FGT / CFTC  
06 81 54 44 99



### SOCIÉTÉ SODAIC Aéro



#### ÉLECTIONS

Le 20 mai et le 03 juin 2015, se sont déroulées les élections professionnelles au sein de la société **SODAIC Aéro**, le Syndicat CFTC mandaté par **DIALLO Mohamed Macki** est arrivé en tête avec **37%** des suffrages exprimés sur 99 votants au 1er tour et **59%** au second tour sur 134 suffrages exprimés.

**Collège cadres/agents de maîtrise**, la CFTC obtient 2 élus titulaires sur 4 sièges à pourvoir, avec 4 organisations syndicales.

**Collège ouvriers/employés**, la CFTC obtient 2 élus titulaires et 3 élus suppléants sur 8 sièges à pourvoir, avec au total 7 organisations syndicales.

Avec un résultat global de 7 sièges sur les 12 à pourvoir la CFTC, se place en 1ère position dans notre entreprise.

Ces élections permettent de tirer quelques enseignements. Tout d'abord la CFTC, grâce à vous, maintient sa forte présence au sein de la société SODAIC Aéro. N'en déplaise à certaines organisations syndicales.

**Merci encore à toutes et à tous, et continuons à travailler ensemble pour le meilleur avenir possible, de tous les salariés de l'entreprise SODAIC Aéro.**



Mathieu



Mohamed Macki  
DIALLO



Mamadou



Katia



Nadia



Badereddine



Sophie

### LOI MACRON, OU LA LOI D'EXTINCTION MASSIVE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL !

**Notre Ministre à toutes et à tous, le Ministre Ultime, celui qui à lui seul remplace le Ministre du Travail, celui de la Justice, et même celui des Transports dans toutes ses composantes, vient de nous faire grâce de la délivrance des mandats des représentants du personnel.**

En effet et plus sérieusement, même si, quoique... la loi dite "MACRON", en cours de discussion auprès des assemblées parlementaires, doit être adoptée en l'état du projet initialement déposé et comporte en son sein une arme de destruction massive de la représentation du personnel, donc in fine, de la défense des salariés.

**De quoi s'agit-il ?** : Le nouveau dispositif prévoit l'extension de la délégation unique du personnel, communément appelé DUP, jusqu'à un seuil de 299 salariés, la possibilité pour les entreprises de taille supérieure jusqu'à 1000 salariés, à pourvoir conclure des accords électoraux unanimes et/ou majoritaires, et nous verrons le texte final, de pouvoir aussi mettre en place des DUP.

Mais cela ne suffisant pas, le texte prévoit la fusion des instances, donc l'élu sera délégué du personnel, délégué du comité d'entreprise, délégué du CHSCT, le nombre de réunions sera par conséquent réduit à une par mois pour l'ensemble des instances fusionnées, les ordres du jour des réunions seront bordés à des sujets prioritaires, par alternance entre les DP/CE/CHSCT.

**Conséquences** : diminution par environ 2,5 du nombre de représentants du personnel, par le même nombre de réunions ; refonte à très court terme de la moitié du code du travail, car l'on ne mesure pas la déflagration du droit du travail, à l'aune de cette réforme systémique.

Lourd impact sur la structure syndicale et de nos bases syndicales, perte en «*ligne*» probable d'adhérents, amplification de la concurrence syndicale, illisibilité à terme des positionnements syndicaux pour les salariés... Et ce n'est que le début de tout ce que nous pouvons entrevoir !

A souligner aussi, le flou entourant les moyens requis pour l'exercice des missions, car en ce domaine et très clairement, la volonté du législateur sinon celle

des employeurs, c'est de dégager de la marge. L'objectif étant de gagner aux environs de minimum 2 points de taux de marge sur la représentation du personnel en particulier, donc du personnel en général.

A voir aussi, les effets liés à la réflexion qui ne manquera pas d'éclorre dans l'encéphale fertile des dirigeants d'entreprises, quant au périmètre de leurs entreprises/établissements, avec là aussi des effets majeurs.

A ce titre, il convient de considérer l'intérêt pour une entreprise de morceler sa représentation du personnel, au vu des textes applicables à ce jour et de leurs futurs versants conduisant inéluctablement à un mouvement de structuration inverse.

Le balancier risque pour le moins d'être rapide et sévère, car les gains sont immédiats.

L'horizon de mise en œuvre d'un nouveau découpage, se mesure à l'aune du temps requis pour mettre en musique une refonte commerciale/sociale, en droit bien entendu. Inéluctablement, l'échéance se situe sur une échelle de 12 à 18 mois, donc même pour ceux qui sont à ce jour sous le régime IRP actuel, le risque de confrontation avant le terme de leurs mandats au nouveau dispositif, est prégnant.



Ce sujet méritera de plus amples développements lors de la promulgation de la loi et surtout des décrets d'application, mais comme nos anciens mineurs des corons nous l'ont transmis, nos employeurs du 21ème siècle, ne voudraient-ils pas nous faire redevenir des GALIBOTS (Des enfants mineurs), s'acheminant au cœur d'un puits sans fond ni non plus de fondement social ?

**Il est permis de rêver plus aimable destinée, ne trouvez-vous pas ?**

Cyrille JULLIEN  
Secrétaire Général

## SERVICE AUX TRANSPORTS

### SECTEUR FUNÉRAIRE... Ou en sommes-nous ?

**Yannick FLOURY** a quitté son engagement syndical poursuivant une carrière professionnelle au sein d'OGF et nous lui souhaitons pleine réussite. Il démontre si besoin était que toutes les entreprises ne sont pas systématiquement contre les syndicalistes puisque Yannick a évolué dans un poste à responsabilités.

**Virginie GUILHEM** trésorière du syndicat des employés des Pompes Funèbres, Thanatopraxie et Marbrerie funéraire a accepté d'assumer le poste de coordinateur en remplacement de Yannick.

Elle a pris le relais notamment pour les dernières élections organisées dans la branche au sein de l'entreprise HYGECO. Le coordinateur du secteur, Jean-Philippe Catanzaro a interrogé Virginie sur l'actualité de la branche.



Virginie GUILHEM

**Jean-Philippe CATANZARO** : Virginie les élections professionnelles ont eu lieu le jeudi 11 juin dernier au sein d'HYGECO et la CFTC présentait pour la première fois des candidats, peux-tu nous préciser quels étaient les enjeux et nous donner les résultats et tes premières impressions ?

**Virginie GUILHEM** : Comme tu le sais, la branche comprends 22 000 salariés dont 97 à 98 % de Très Petites Entreprises (TPE). Vu la composition de notre branche, il est fondamental d'être représentatif dans les grandes entreprises dans la mesure où les salariés des TPE ne votent pas.

Nous tenons notre représentativité de branche uniquement sur nos résultats **14,60 %** au sein d'OGF **5 500 salariés**.

HYGECO est la 2ème entreprise de la branche professionnelle avec 227 salariés.

La CFTC a donc réalisé une très belle performance avec l'obtention de **8 postes** sur 22 soit un score de **36.36%** malgré les différentes embûches rencontrées face à la CFDT qui était le seul syndicat présent jusqu'à ce jour chez HYGECO.

**J-P CATANZARO** : toutes nos félicitations à toi et aux membres du Bureau du Syndicat impliqués dans ce développement. Pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux militants CFTC d'HYGECO, peux-tu nous présenter ces derniers.



Richard FAURE

**Virginie GUILHEM** : en effet, **Richard FAURE** (un fidèle et ancien adhérent de la CFTC), thanatopracteur sur la région PACA et **Michel RUEDA**, Thanatopracteur sur la région Rhône-Alpes ont été élus respectivement au CE et DP accompagnés de leurs suppléants **Marie SERIS**, thanatopracteur de la région Rhône-Alpes, **Rosalie GIRARDIN**, thanatopracteur de la région PACA et **Carlo VANZATO**, thanatopracteur de la région Bretagne.

**J-P CATANZARO** : La CFTC vient par le biais de votre travail de terrain de renforcer sa représentativité dans la branche. Vous poursuivez votre développement par le biais de l'implantation de terrain, mais diversifiez-vous aussi votre implication ?

**Virginie GUILHEM** : le travail de terrain est une des clefs des résultats, mais le développement de services pour les salariés passe par une partition active de la CFTC au sein des instances de la branche. Par le biais de ton aide, nous avons fait appliquer les règles légales au sein de notre branche sur la formation.

Cela a eu pour conséquence la désignation de la CFTC à la Présidence de la Section Paritaire Professionnelle où j'ai eu l'honneur d'assumer cette fonction.

Nous avons également féminisé notre délégation de branche puisque **Anne Chantal MOREAU** et moi-même participons à tes cotés aux différentes commissions paritaires nationales de branche (CPN).

Nous privilégions le dialogue nous distinguant d'autres organisations syndicales qui préfèrent «paralyser» l'avancée des évolutions.

**J-P CATANZARO** : Comment explique-tu votre développement régulier et constant depuis votre congrès du 29 août 2012 ?

**Virginie GUILHEM** : notre Président a su s'entourer et constituer une équipe solide et efficace qui œuvre chaque jour pour le développement de la CFTC au sein du monde funéraire.

Grâce à nos délégués de terrain qui parcourent des secteurs et régions définis, ceci dans le but de rencontrer les collègues sur leur lieu de travail et marquer notre présence en réunion.

Nous progressons de jours en jours, les adhérents et les salariés du funéraire apprécient notre façon de faire, nous dialoguons, proposons, et sommes à l'écoute en restant disponible.

La communication que nous développons avec les différents réseaux sociaux et sites aident à nous faire connaître.

**J-P CATANZARO** : Quelles sont les prochaines échéances de la CFTC dans la branche, d'une part au niveau des négociations, mais aussi au niveau des futures élections ?

**Virginie GUILHEM** : au niveau de la branche, un gros chantier qui est la mise à jour de la Convention Collective, nous devrions finaliser l'accord sur la Protection Sociale avant fin juin et celui de l'égalité Femmes/Hommes ainsi que le suivi des formations éligibles au Compte Personnel Formation.

Les prochaines élections pour la branche professionnelle du funéraire sont prévues en 2017.

**J-P CATANZARO** : Quelle est votre prochaine échéance à très court terme et plus long terme ?

Comment préparez-vous les échéances futures ? Quel est l'objectif que vous vous êtes fixé pour les élections de 2016 ?

**Virginie GUILHEM** : en septembre 2015 les élections partielles consistent à renouveler les carences dues aux départs en retraite, mutations, démissions ou licenciements et concerneront une dizaine de secteurs sur 51 soit environ une vingtaine d'élus. Fin 2016, ce seront les élections CE et DP à OGF.

Concernant l'échéance de septembre, dans notre action de développement et de conquête, nous avons déjà prépositionné des candidats et nous verrons le résultat de notre travail. La stratégie proposée par **Bernard GUILHEM** en collaboration avec le bureau et les DS devrait porter ses fruits.

Concernant OGF, nous nous fixons l'objectif de **25%**, qui permettrait après avoir été la dernière en 2010, la 4ème en 2012, d'espérer la 2ème position en 2016.

**J-P CATANZARO** : En guise de conclusion à nos échanges, as-tu autre chose à ajouter pour les lecteurs d'En-Avant ?

**Virginie GUILHEM** : Je souhaiterais dire que je suis très fière d'appartenir à cette «grande famille» qu'est la CFTC.

Qu'une implication telle que je l'ai aujourd'hui au sein de celle-ci est pour moi un enrichissement quotidien.

**C'est beaucoup de travail mais la satisfaction de réaliser nos objectifs, de pouvoir satisfaire les salariés de notre profession, en participant à l'amélioration de leurs conditions de travail, faisant valoir leurs droits donne à ces derniers une «autre image» du syndicalisme.**

Propos recueillis pour «En Avant»  
par Jean-Philippe CATANZARO

## TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRE

### LOI NOTRe... LOI MACRON... LOI MAPTAM...

#### Un petit retour sur ces lois et leurs effets pour notre profession Urbains et Interurbains.

On sait maintenant que ce seront les régions qui à partir de septembre 2017 prendront la main sur la compétence des transports interurbains. Les régions auront la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des infrastructures de transports non urbains de personnes. Le transport scolaire compétence historique des départements et composante primordial du transport interurbain sera géré par les régions à l'exception du transport scolaire des enfants handicapés. Les textes prévoient de modifier le code de transports et d'y intégrer la notion « d'autorités organisatrices de la mobilité » (AOTU) jusque-là en vigueur. Les AOM sont des intercommunalités qui gèrent non plus les seuls transports collectifs, mais la mobilité durable au sens large, incluant le vélo, le covoiturage et l'auto partage.

**Pour la CFTC nous pensons que les organisations syndicales auraient dû être consultées au préalable sur l'élaboration de ces lois qui redessinent le paysage des transports et l'impact sur la profession.**

C'est pourquoi nous avons été partie prenante et demandeur lors des intersyndicales pour faire un courrier afin de rencontrer le ministre des transports.

Tout d'abord ces lois vont engendrer une diminution sensible du prix des billets sur les longues distances et forcément selon une étude une forte croissance de voyageurs avec l'arrivée de 50 nouveaux opérateurs alors que la France comptait seulement 5 opérateurs à la libéralisation transports collectifs.

Selon des études, le transport longue distance générerait 22.000 emplois la première année et 26.000 durant la seconde année. Dans ces chiffres annoncés seuls 10.000 postes concerneraient l'emploi de conducteurs.

**La loi MACRON aura forcément plus d'impact sur les TER et INTERCITES puisque le cabotage se fera sur courte et moyenne distance 100 km entre deux arrêts sans correspondance et menacerait directement la SNCF.**

Autre disposition et non des moindres, l'autorisation d'ouverture de nouvelles lignes relèvera du pouvoir des AOM qui pourront également interdire ou limiter les services si la ligne d'autocar porte une atteinte substantielle à l'équilibre d'une ligne de service public susceptible d'être concurrencée ou l'équilibre d'un contrat de service public.

Pour la CFTC, nous serons très vigilants sur cette loi MACRON qui aura fatalement des répercussions sur les transports urbains et interurbains qui ne sont pas régis par la même convention collective. On peut penser que ce marché sera très convoité par les grands opérateurs intéressés pour faire du cabotage par conséquent notre rôle à la CFTC est de veiller aux nouvelles dispositions.



### OPCA Transports et Services

L'OPCA Transports et Services est une association paritaire à but non lucratif composée à parité des organisations syndicales représentatives dans la branche dont la CFTC.

Le champ d'activité de l'OPCA Transports et Services concerne les salariés entrant dans son champ et collecte auprès des entreprises les fonds obligatoires servant à la formation professionnelle.

Pour le compte professionnel de formation (CPF) chaque salarié de la branche TU peut obtenir des informations en consultant le site national de l'OPCA

[www.opca-transports.com](http://www.opca-transports.com)

### Compte Formation

Au niveau local vous pouvez vous rapprocher de vos élus CFTC au sein de vos IRP ; DS, DP, CE et CHSCT qui se tiennent aussi à votre écoute pour vous renseigner et vous conseiller sur vos démarches dans le cadre de vos formations dont la liste certifiante et qualifiante a été élaborée avec la participation active de vos élus CFTC au sein de la CPNE.

#### Pourquoi détenir un titre à finalité professionnelle ?

Pour prouver que vous maîtrisez les compétences, les aptitudes et les connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées qui vous permettront d'évoluer dans votre entreprise ou vers un autre emploi.

En parallèle votre coordinateur FGT-CFTC du secteur reste à votre disposition et vous rappelle que dans le cadre de la suppression du DIF et la mise en place du CPF vous pouvez consulter le site dédié à votre compte personnel formation. Il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur et de vous enregistrer pour en avoir l'accès :

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

### UTP

#### Point sur les négociations en cours !!

Vos élus CFTC sont présents et très actifs dans toutes les instances paritaires au niveau de la branche : CPN, CPNE, CPSQS, OPMQ au sein de l'UTP.

**Pour rappel, la CFTC n'a pas été signataire de l'accord sur les salaires 2015 car les propositions patronales de 0,5 % n'ont pas été jugées acceptables par notre organisation.**

Par ailleurs nous poursuivons les négociations de l'accord CPF et à la sécurisation des parcours professionnels.

A ce titre la FGT-CFTC a fait de nombreuses propositions sur le deuxième projet en cours que nous allons défendre avec pugnacité lors des prochaines rencontres. Un résumé de l'avancement de ces travaux vous sera fait lors du prochain numéro de votre magazine.

#### Autre accord en négociation :

l'accord sur le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public dans les transports publics de voyageurs du 3 décembre 2007. La négociation qui n'en est qu'au stade de projet s'ouvrira dans quelques jours avec



la révision de plusieurs articles. Nous mettrons l'accent sur la répartition des fonds paritaires, les formations des représentants des organisations syndicales représentatives de la branche sur le droit au travail, le contexte économique et social, national, sectoriel et local.

## Surété dans les Transports Publics

La commission paritaire CPSQS s'est réunie à l'UTP le 19 mai dernier avec comme sujet principal la présentation des chiffres sur la sûreté dans les transports urbains en 2014 hors RATP et hors SNCF. La lecture du rapport laisse apparaître une augmentation sensible des agressions sur le personnel suivies d'un arrêt de travail soit +4,2 % avec une moyenne de 46 jours d'arrêt de travail pour une agression.

L'incivisme et le vandalisme +8,8 % prennent des proportions non négligeable malgré la mise en place croissante d'équipements de sûreté comme la vidéo protection qui poursuit sa progression grâce à nos interventions et à l'avenant signé par la CFTC en 2014.



A ce sujet, la CFTC réaffirme auprès de ses élus des transports urbains de décliner l'accord de branche sur la sûreté par la signature d'un accord dans vos

entreprises car il ne faut pas négliger la nature des préjudices causés et le suivi psychologique qui devront être mis en place. La FGT-CFTC insiste aussi sur l'importance pour que l'entreprise se porte partie civile lorsqu'un salarié est victime d'agression car dans l'agression c'est aussi l'entreprise qui est visée.

A savoir qu'il y a seulement 52 % des entreprises qui se sont constituées partie civile au côté des salariés en 2014 c'est donc à nous, élus CFTC, de faire appliquer l'accord de branche de 2007 qui demeure pleinement applicable, sans limitation de durée.

Depuis de nombreuses années, la formation des salariés à la sécurité des biens et des personnes constitue une des principales mesures de prévention de l'insécurité.

Ces actions de formation sont prioritaires dans la branche et font l'objet à ce titre d'un financement spécifique institué à la charge des entreprises des transports urbains à hauteur de 0,3 % de leur masse salariale. En outre, depuis septembre 2008, les conducteurs de transport urbain doivent être titulaires d'une qualification initiale minimale obligatoire et suivre tous les cinq ans un stage de formation continue d'une durée de 35 heures (FCO). Une partie de cette formation obligatoire est consacrée à la sûreté (minimum sur 1 jour de formation).

Malgré cela la CFTC entend défendre qu'il soit créé un poste spécifique de responsable sûreté dans toutes les entreprises de transports urbains qui en comptent 66 à ce jour et 2467 salariés affectés à la sûreté. Trop peu pour la CFTC au regard des 52000 salariés des entreprises du secteur.

**Les entreprises doivent faire des efforts conséquents dans les équipements pour protéger leurs salariés.**

La CFTC rappelle que sur les 118 entreprises du panel TU, 65 d'entre elles avaient conclu un accord sur la sûreté au 1er mars 2015 par conséquent nos élus doivent ouvrir sans faute des négociations sur les dispositifs de lutte contre l'insécurité à mettre en place au niveau local.



La lutte contre l'insécurité c'est aussi, les Contrats Locaux de Sécurité (CLS), les actions de prévention en nouant des partenariats avec des associations ou des missions avec des agents de médiation. Enfin dernier point sur les unités de police, la gendarmerie et la police municipale avec lesquels l'UTP va signer une convention dans les prochains jours.

**La CFTC a validé cette convention dans la perspective ou la coordination des fichiers de ces services pourront être croisés et exploités rapidement lors d'agressions sur les salariés. Un plus non négligeable dans la lutte contre l'insécurité.**



## ELECTIONS

Félicitations à l'équipe CFTC de **Claude CLEMENT** et **Pascal ZORZI** du réseau ONDEA d'Aix-les-Bains

qui devient la première organisation syndicale de l'entreprise avec un score de **39 %**.

Une forte progression due à la pugnacité et la détermination de sa déléguée syndicale **Claude CLEMENT** que nous remercions chaleureusement.

**Christian JAUD et Hervé MATTER**  
Coordinateurs de Secteur

## CONTACT - ADHESION



A retourner à :  
**FGT-CFTC**  
9, rue de la Pierre Levée  
75011 Paris

- Je souhaite prendre contact avec la Fédération Générale CFTC des Transports  
 Je souhaite adhérer à la CFTC

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Entreprise : ..... Secteur d'Activité : .....